

Aéroport, piste sécante et vols de nuit : un avis qui mécontente tout le monde et 20 millions d'euros qui vont partir en fumée

Le préfet de Gironde a décidé de rendre au ministère des Transports un avis sur l'avenir de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac qui, s'il était suivi, ne satisferait personne : une réglementation inapplicable sur les vols nocturnes, et le maintien d'une piste sécante qui nuit à plus de 50 000 riverains. Les maires de Martignas-sur-Jalle, Pessac et Talence restent mobilisés et espèrent encore être entendus par le ministre des Transports.

De longue date, la vocation de la piste sécante (ou piste secondaire) était restreinte à un emploi très ponctuel, voire accessoire. Mais l'essor du trafic aérien et un laisser-faire certain ont conduit à un accroissement considérable de son utilisation.

De nombreux habitants de Pessac, Talence ou Martignas-sur-Jalle, qui s'étaient installés en connaissance de cause - croyaient-ils- dans un secteur calme, subissent aujourd'hui des nuisances inacceptables.

En 2018, l'Etat demandait qu'on lui soumette les différents scénarios envisagés par le terminal girondin, l'occasion d'anticiper enfin l'avenir de l'aéroport en prenant en compte l'intérêt des populations à long terme.

Avant l'alternance politique et l'arrivée d'une majorité socialiste et verte à Bordeaux Métropole aujourd'hui présidée par Christine Bost, maire d'Eysines, le scénario de fermeture de la piste sécante faisait l'objet d'un large consensus, y compris auprès des décideurs aéroportuaires.

Une méthode qui oppose les habitants

« Plutôt que d'opposer les habitants selon qu'ils résident dans l'axe de l'une ou l'autre piste, nous devrions privilégier des solutions qui préservent l'intérêt du plus grand nombre », affirment les trois édiles qui rappellent que le scénario de fermeture de la piste secondaire

supprimerait la gêne pour 56000 habitants et ne l'augmenterait que pour 2200 personnes, selon le rapport indépendant diligenté pour éclairer la décision.

« Nous soutenons également l'interdiction totale des vols entre minuit et 6 heures, qui bénéficierait à l'ensemble des habitants de la Métropole. Enfin, nous souscrivons à l'option envisagée par la Cour des comptes elle-même dans son rapport de 2023, qui évoque la possibilité d'aménager la piste principale afin de permettre aux avions un survol à une altitude plus élevée, réduisant d'autant les nuisances pour nos voisins du Haillan et d'Eysines ».

Une parole qui n'a pas été entendue puisque l'avis rendu suggère finalement, plutôt que de réglementer les vols nocturnes, d'imposer des seuils acoustiques inapplicables, de l'aveu même des compagnies aériennes, et le maintien pur et simple de la piste secondaire.

Des positions qui font l'unanimité contre elles, puisque les associations des riverains de Martignas-sur-Jalle, Pessac et Talence, mais aussi celle d'Eysines et du Haillan, expriment déjà le même mécontentement. Jérôme Pescina, Franck Raynal et Emmanuel Sallaberry gardent toutefois espoir et comptent sur le ministre des Transports pour prendre les bonnes décisions.